

Projet de parc éolien en mer de Fécamp

## Réunion d'information du jeudi 11 juin 2015 à Fécamp

---



### OUVERTURE DE LA REUNION

Près de 90 personnes étaient réunies le jeudi 11 juin 2015 au cinéma « Le Grand Large » de Fécamp pour assister à cette réunion d'information organisée par le maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer de Fécamp.

Etaient à la tribune : Bertrand ALLANIC, directeur du projet, Damien LEVECQUE, coordinateur du projet et Pierre PEYSSON, chef de projet.

Madame le Maire de Fécamp, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK accueille les participants et rappelle l'intérêt et l'engagement de la ville de Fécamp pour le projet en insistant sur les perspectives d'emplois et d'installations d'entreprises sur le territoire.

L'animateur explique le déroulement de la réunion : une vingtaine de minutes de présentation par le maître d'ouvrage, suivie d'un temps d'échanges avec l'assemblée, puis en fin de réunion, la possibilité pour chacun de rencontrer de manière individuelle les représentants du maître d'ouvrage.

## PRESENTATION DU PROJET PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

**Bertrand ALLANIC, directeur de projet**, rappelle les caractéristiques essentielles du parc éolien. Le projet est le résultat d'un appel d'offres lancé par l'Etat en 2011 visant à développer, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'éolien en mer au large des côtes françaises à hauteur de 6 000 MW à horizon 2020. L'appel d'offres de l'Etat définissait une zone d'implantation, déterminée après concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de la mer, et une puissance maximale pour le parc éolien.

Il indique que le projet de Fécamp est porté par la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, regroupant EDF Energies Nouvelles, Dong Energy et wpd Offshore, associé au fournisseur d'éoliennes Alstom. Il précise ensuite le planning du projet et annonce l'organisation prochaine de l'enquête publique. Bertrand Allanic présente les principaux résultats des études techniques et environnementales et mentionne la présence depuis plusieurs semaines d'un navire sur la zone du projet afin d'affiner les connaissances géologiques du site.

Depuis février, un mât de mesures a également été installé sur la zone du futur parc éolien en mer et permet d'approfondir les connaissances environnementales – vent, houle, courant, présence des oiseaux, des mammifères marins... La fondation gravitaire de ce mât de mesures, d'un poids total de 1 800 tonnes, a été construite sur le port du Havre puis transportée par flottaison jusqu'à son site d'implantation situé à 13 km au large de Fécamp. Cette méthode d'installation innovante permet de simplifier le processus d'installation ; un film sur le transport et l'installation de ce mât de mesures, réalisé par l'association d'insertion Aquacaux, est diffusé.

**Pierre PEYSSON, chef de projet**, présente ensuite les résultats des études environnementales, portant sur le parc éolien, le raccordement électrique, les travaux sur le port de Fécamp (pour la base de maintenance) et sur le port du Havre (pour le site de construction des fondations gravitaires). Il précise que de nombreux experts reconnus et des associations naturalistes locales ont participé aux études dès l'origine de ce projet. Concernant les usages, le dialogue engagé depuis 2007 avec les pêcheurs professionnels a permis de définir un projet respectueux des activités de pêche. Ce dialogue se poursuit, notamment dans le cadre d'une instance dédiée dite « cellule de liaison pêche ».

**Damien LEVECQUE, coordinateur de projet**, fait le point sur le développement industriel du projet et les retombées locales : Alstom fabriquera les éoliennes, créant 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects. Les fondations gravitaires seront fabriquées au Havre, sur le quai de Bougainville, mobilisant 600 personnes. La base de maintenance, installée à Fécamp, créera une centaine d'emplois pendant toute la durée de vie du parc. Il insiste sur les efforts entrepris pour favoriser les retombées économiques et l'emploi local. Une équipe dédiée est ainsi chargée de rencontrer les représentants du monde économique afin de préparer au mieux le territoire à l'arrivée de cette nouvelle filière industrielle, d'aider au développement de formations adaptées et de promouvoir l'emploi au niveau local. Une éolienne a ainsi été fournie au lycée de Fécamp pour permettre la création d'un chantier-école. Plusieurs actions d'information et d'échange avec le grand public ont par ailleurs été réalisées depuis le débat public.

## ECHANGES AVEC LE PUBLIC (classés par thème)

### Thèmes : caractéristiques du projet

**Un participant** souhaite connaître les caractéristiques du mât de mesures et notamment sa hauteur.

Bertrand ALLANIC répond que le mât est implanté à 13 km des côtes. Haut de 40 mètres, il est équipé de plusieurs appareils de mesures dont un système « LIDAR » permettant de mesurer les vents jusqu'à 200 mètres d'altitude.

**A la demande du participant qui souhaitait connaître la position exacte du mât, les coordonnées GPS sont les suivantes : Longitude 00°13.1408' E, Latitude 49°50.8504' N**

**Un participant** s'interroge sur le devenir du parc après 25 ans, évoquant la possibilité de remplacer le matériel usé le moment venu.

Bertrand ALLANIC rappelle que selon la réglementation actuelle, la concession d'utilisation du domaine public maritime a une durée de 30 ans. Le maître d'ouvrage prévoit 5 ans pour les travaux de construction et de déconstruction et 25 ans pour l'exploitation du parc éolien. Le maître d'ouvrage a l'obligation de démanteler le parc à la fin de l'exploitation et constituera pour cela une garantie financière avant la mise en service du projet. Si son prolongement devait être envisagé, il faudrait obtenir une nouvelle autorisation. Il est actuellement difficile de savoir quel sera le contexte énergétique et la technologie disponible dans 25 ans.

**Un participant** reconnaît les progrès technologiques dans le domaine et s'interroge sur les possibilités d'installer des éoliennes plus puissantes sur le parc éolien en mer de Fécamp.

Damien LEVECQUE explique que l'éolienne choisie, l'Haliade 150 d'Alstom, représente une des technologies les plus puissantes et les plus innovantes à ce jour.

**Un participant** interroge le maître d'ouvrage sur les possibilités d'installation d'hydroliennes au pied des fondations.

Damien LEVECQUE explique que les technologies actuelles d'hydroliennes nécessitent des courants très importants, présents dans seulement quelques zones en France. EDF Energies Nouvelles, membre du consortium portant le projet de Fécamp, travaille notamment au développement d'un projet pilote au Raz Blanchard.

**Un participant** interroge le maître d'ouvrage sur les règles de navigation dans le parc. Il lui semble que la pêche sera autorisée mais qu'en sera-t-il des autres usages ?

Damien LEVECQUE précise que depuis le début du projet en 2007, une attention particulière a été portée au respect des usages maritimes, qu'il s'agisse de la pêche professionnelle, de la plaisance ou de la navigation de commerce. La disposition des éoliennes, des câbles inter-éoliennes et de l'ensemble des équipements a été prévue de manière à permettre la continuation des activités de pêche au sein du parc, notamment en alignant les éoliennes et les câbles électriques dans le sens du courant marin afin de créer des « couloirs » au sein du parc. Au sujet des autres usages comme

la navigation de plaisance, Damien LEVECQUE précise que le maître d'ouvrage a pris toutes les dispositions pour permettre la navigation dans le parc mais qu'il revient au Préfet maritime, après avis de la Grande Commission Nautique, de décider des usages autorisés ou non au sein de la zone du parc éolien en mer.

**Thèmes : base de maintenance et base chantier**

**Un habitant de Fécamp** souhaite des précisions sur le lieu d'installation du pôle de maintenance de Fécamp, évoquant un projet sur la friche « Raboni ».

Damien LEVECQUE confirme que le pôle de maintenance du parc sera implanté sur le port de Fécamp, sur la presqu'île. Il mobilisera une centaine d'emplois pendant les 25 années d'exploitation du projet. En complément, une réflexion est en cours pour l'installation de la base-chantier mise en place durant la période des travaux de construction du parc.  
***[Hors réunion : il s'avère que la friche « Raboni » n'est pour l'heure pas concernée par l'implantation de la base-chantier]***

**Un riverain** s'inquiète de la présence future d'un trafic de camions aux abords de la base-chantier et du pôle de maintenance.

Bertrand ALLANIC rappelle que le bâtiment qui accueillera la base de maintenance ne fera que 2 ou 3 étages et ne générera pas de nuisances, en dehors de sa période de construction. Il insiste sur le fait que le matériel lourd lié au parc éolien ne transitera pas par Fécamp mais par la mer (depuis Cherbourg ou Le Havre). Le seul trafic généré pendant la période d'exploitation sera lié à la circulation du personnel pour se rendre à son lieu de travail.

Par ailleurs, s'agissant de la base chantier, il n'y aura pas de trafic de pièces importantes. Le rôle d'une base chantier est avant tout d'accueillir du personnel en charge du suivi du chantier.

**Thèmes : emploi, formation, tourisme**

**Un participant** s'interroge sur les qualifications requises pour travailler sur la base de maintenance.

Bertrand ALLANIC indique qu'une centaine de personnes travailleront sur cette base : une cinquantaine de techniciens, une vingtaine de navigants et une trentaine de personnel administratif. Nicolas PICARD, en charge de l'emploi et de la formation pour le parc éolien, précise que les profils attendus sont de niveau BTS, notamment issus de la filière « Maintenance des systèmes option systèmes éoliens » ; il évoque à ce sujet la fourniture par la société en charge du projet, Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, d'une éolienne au Lycée Guy de Maupassant de Fécamp afin de permettre la formation en conditions réelles. Concernant le personnel navigant, la qualification requise dépendra surtout de la taille des bateaux, qui reste à définir.

**Jean-Yves SORET, Maire de Vattetot-sur-Mer**, demande si le diplôme CASES « *travail en hauteur* » sera délivré à Fécamp ?

Nicolas PICARD confirme que le chantier école de Fécamp et la formation intègrent cette habilitation notamment grâce à l'installation d'un véritable mât éolien dans le lycée. Il insiste ensuite sur la volonté de mutualiser les plateaux techniques de la région pour favoriser la formation et maximiser les retombées positives sur l'emploi.

**Un participant** souhaite connaître les possibilités de développement touristique autour du parc.

Damien LEVECQUE confirme qu'il existe un potentiel, à l'instar du parc éolien terrestre de Fécamp qui comptabilise près de 10 000 visites. Une réflexion est en cours pour le parc éolien en mer avec les offices de tourisme et le Conseil Départemental, en lien avec le projet d'opération Grand Site.

**Thèmes : coût du projet, financement, retombées fiscales**

**Un participant** souhaite connaître le coût de l'investissement et la période d'amortissement du projet.

Bertrand ALLANIC répond que le coût du projet est estimé à 2 milliards d'euros, amortis sur 25 ans.

**Le président de l'association Ecologie de la Région de Fécamp** souhaite connaître le prix d'achat du Mégawattheure (MWh).

Damien LEVECQUE indique que le prix d'achat moyen pour les quatre parcs éoliens en mer sélectionnés à l'issue du premier appel d'offres est d'environ 200€/MWh. Ce prix est par comparaison plus élevé que le coût du nucléaire de nouvelle génération, environ 90€/MWh ou l'éolien terrestre, mais moins élevé que le photovoltaïque, environ 300€/MWh. Ce coût plus important s'explique par l'ampleur de l'investissement à mobiliser en faveur d'une filière industrielle naissante en France.

**Un participant** conteste le prix annoncé du photovoltaïque, estimant par ailleurs que les éoliennes choisies pour ce parc éolien en mer ne sont pas assez innovantes. **Un habitant de Saint-Léonard** évoque la fixation de ces prix par la Commission de Régulation de l'Energie, souhaitant connaître l'impact financier sur la facture des usagers via la Contribution au Service Public d'Electricité.

Pierre PEYSSON explique que le prix d'achat proposé par le candidat lors de l'appel d'offres faisait partie des critères d'évaluation des offres par l'Etat. Il indique que le parc éolien en mer de Fécamp aura un cout de 17 centimes d'euros par mois sur la facture d'électricité des ménages français.

**Un participant** précise que la Contribution au Service Public d'Electricité permet surtout l'équité de traitement des usagers entre tous les territoires, la part liée au développement des EnR étant assez faible. Il précise que le prix d'achat des énergies renouvelables intègre le démantèlement des installations, ce qui n'est pas le cas du nucléaire.

**Une participante** souhaite connaître le montant de la taxe versée à la Ville de Fécamp.

Pierre PEYSSON explique que l'exploitant du parc versera une taxe de l'ordre de 7 millions d'euros par an dont la moitié revient aux communes du littoral situées à moins de 22 km du parc éolien. La répartition de ces 3,5 millions d'euros entre les communes dépend de la distance d'éloignement du parc et de la population. A noter que le montant et la répartition de cette taxe entre les différentes communes relèvent du code général des impôts et non du maître d'ouvrage du projet.

**Un ancien maire** regrette que la clef de répartition n'intègre pas le linéaire de trait de côte et se félicite que la taxe soit versée aux communes qui entretiennent justement le littoral.

Pierre PEYSSON précise que les critères de répartition ont été fixés par décret et sont intégrés au code général des impôts. Ils s'imposent donc au maitre d'ouvrage.

**Thème : raccordement électrique**

**Un participant** souhaite connaître le cheminement du câble de raccordement entre Fécamp et Sainneville où se trouve le poste électrique du réseau de transport d'électricité.

Jean-Paul LAROCHE, représentant de RTE (chargé du raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité) est présent dans la salle. Il décrit le parcours du câble qui arrivera à Fécamp à l'ouest du chenal d'accès au port. Il prendra le boulevard Albert 1er, puis la rue Georges Cuvier et la rue d'Yport pour emprunter ensuite la départementale jusqu'à Saint-Léonard. Le principal impact des travaux concernera la circulation, en particulier dans la rue d'Yport qui est étroite. Il annonce l'organisation de deux réunions spécifiques au raccordement le 16 juin, pour répondre aux questions des riverains concernés.

**Un participant** souhaite savoir si le câble qui sera utilisé pour la connexion du parc à Fécamp sera aérien ou souterrain ?

Jean-Paul LAROCHE précise que l'ensemble de la liaison sera sous-marine puis souterraine. A aucun moment il ne sera possible de « voir » la liaison.

**Un participant** souhaite savoir si des fourreaux seront prévus pour le passage de fibre optique le long de ce câble électrique, qui représente une opportunité de développement du haut débit.

Jean-Paul LAROCHE confirme que le Conseil Départemental et les collectivités sont effectivement consultées sur le besoin de développement de la fibre optique.

**Un participant** souhaite comparer les coûts entre un câble sous-marin et un câble souterrain, s'interrogeant sur la possibilité de se raccorder à Antifer.

Jean-Paul LAROCHE indique qu'un câble sous-marin coûte environ 3 fois plus cher qu'un câble souterrain. Se raccorder à Antifer allonge considérablement la longueur du câble sous-marin, ce qui aurait entraîné un surcoût de l'ordre de 50 millions d'euros.

\*\*\*\*\*

La réunion s'est terminée vers 20h00, les participants ayant encore la possibilité de consulter des photomontages et synthèses d'études dans le hall du cinéma et de rencontrer les représentants du maître d'ouvrage et de RTE.

**PHOTOS DE LA REUNION**







